

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2025**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025

**Etaient présents :** Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC (arrivé à 19H15 pour le vote de la question n° 2 - délibération n°2025-001) - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 3 - délibération n°2025-002) Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

**Etaient excusés :** Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Mélanie OUVRY Camille REMILLON - David VERNEY

**Etaient absents :** Amélie CONTAT-FONTAINE - Stephen MARTRES

Pouvoirs : 5

Clément BERTA a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU  
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET  
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE  
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET  
David VERNEY a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

**DEL N° 2025-009 – DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION FONCIERE A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE SITUEE LES MOUILLES SUD (VATTOUX) : APPROBATION**

Exposé de Monsieur le Maire,

Lors du bornage de la propriété VATTOUX-TISSOT, sise chemin des Communes et longeant le chemin rural dit «de Vallourd » à Groisy, il avait été convenu de procéder à une régularisation foncière.

En effet, il convient pour la Commune d'acquérir à titre gratuit la parcelle suivante :

Section	Numéro	Adresse	Contenance (m <sup>2</sup> )
F	3303	Les Mouilles Sud	99

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section F n°3303,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais liés à la rédaction de l'acte de cession,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte subséquent.

La Secrétaire de séance,  
Anaïs DURET

Acte certifié exécutoire :  
Télétransmis en Préfecture le : 3/03/2025  
Publié le : 3/03/2025  
Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

